

# LE CHASSEUR *lozérien*

JUN 2024 | N°11



Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Lozère

SÉCURITÉ | SIA | PETIT & GRAND GIBIER | DÉGÂTS | FORMATIONS | VENAISON  
ACTIONS | BIODIVERSITÉ | COMMUNICATION | APPLICATIONS NUMÉRIQUES



Le Conseil Départemental  
de la Lozère,  
partenaire de la Fédération  
départementale des chasseurs  
et des Sociétés de chasse.

lozere.fr

La Lozère,  
naturellement !



# alcédodo

chasse & pêche

«Créé par des passionnés... Pour des passionnés !»

27, avenue Jean Moulin - 48000 Mende  
(en dessous Point P)

04 66 32 60 52 - 06 76 98 12 05  
alcedo.mende@gmail.com

Du lundi au samedi - 9h-12h / 14h-19h



Alcédodo Mende



alcedo\_mende

# TOUT SUR LA **Chasse** EN **Lozère**



- 4|5** Edito du Président
- 6** La sécurité
- 7** SIA : Système d'Information sur les Armes
- 8|9** Le petit gibier
- 10|11** Le grand gibier
- 12|13** Valorisation de la venaison
- 13** L'examen initial
- 14|15** Dégâts de grand gibier et prévention
- 16|17** Les formations
- 18** Réseaux nationaux et surveillance sanitaire
- 19** La biodiversité en Lozère
- 20** La Fédération des Chasseurs de la Lozère, c'est aussi...
- 21** Communication & Missions
- 23** La chasse en Lozère en quelques chiffres
- 24** Informations simplifiées relatives à l'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse
- 26** Rappel sur les applications à utiliser

Brochure éditée par la Fédération des Chasseurs de Lozère  
Maison de la Chasse & de la Nature - 38, route du Chapitre - 48000 Mende  
04 66 65 75 85 - contact@fdc48.fr - www.chasseurdelozere.com  
Directeur de la publication : Joseph MATERA  
Comité de rédaction : Le personnel de la FDC48  
Crédits photos : FDC48, Dominique Gest, Shutterstock, Freepik  
Conception et impression : Imprimerie des 4 : 04 66 32 10 48

# L'Edito DU PRÉSIDENT



*André Thérond*

Président de la Fédération Départementale  
des Chasseurs de la Lozère



## CHÈRES AMIES CHASSERESSES, CHERS AMIS CHASSEURS,

Rentrons directement dans le vif du sujet car, vous le savez, je n'ai pas pour habitude de tergiverser : **LA CHASSE EST ATTAQUÉE DE TOUTES PARTS et nous sommes de plus en plus nombreux à ressentir cette exaspération.**

Suite à une attaque de l'association ONE VOICE le conseil d'état a abrogé l'arrêté de 2005 autorisant la chasse à la tendelle en Lozère et en Aveyron... alors oui, pour le moment la chasse des grives aux tendelles est suspendue, mais le combat continue. Dans ce contexte, mon choix, en tant que président, a toujours été très clair. J'assume publiquement la chasse dans son ensemble. Nos chasses sont variées et nos chasseurs aussi. Tous ont le droit d'assouvir leur passion et tous ont le droit d'être défendus !!!

Pour cela, nous devons nous adapter : **le numérique et la communication sont aujourd'hui essentiels et incontournables.**

A titre d'exemple, l'opération "J'AIME LA NATURE PROPRE" lors du week-end du 15 au 17 mars dernier.

En Lozère, 5 sociétés ont participé et 140 chasseurs dont 15 enfants ont été volontaires pour "débarrasser" la nature de plus de 56 m<sup>3</sup> de déchets en tout genre. Nous pouvons être fiers de cette opération écocitoyenne qui démontre, s'il le fallait encore, à quel point les chasseurs sont des acteurs majeurs de la nature. Je tiens à remercier tous les bénévoles chasseurs, mais aussi pêcheurs, agriculteurs, randonneurs qui ont activement participé à la réussite de ces journées.

### **Arrêtons de nous cacher car la chasse est importante et pèse !**

Dans nos rangs, la diversité socio-professionnelle est importante et ne se dément pas. On dénombre parmi les chasseurs autant d'employés ou d'ouvriers, que de cadres. On est loin de l'image du vieux chasseur retraité forcément nanti. La chasse moderne reste populaire et d'une mixité sociale représentative de notre société.

Notre pratique contribue à la richesse nationale avec 3,6 milliards d'euros de PIB et génère plus de 37 400 équivalents temps plein sur le territoire national.

Cette étude est la preuve que nous n'avons pas à rougir de ce que nous sommes, des passionnés, résolument engagés qui donnent de leur temps et de leur argent pour leur passion, mais aussi pour la nature et les autres usagers.

Qu'il s'agisse de directives européennes ou de lois bien françaises ; je suis à chaque fois abasourdi par les nouvelles trouvailles de certains.

Au sujet du bien-être animal, une proposition de directive laisse entendre qu'il ne serait plus question de sortir avec son animal de compagnie si la température est inférieure à 10 degrés ou supérieure à 25 degrés...

Vous l'aurez compris, en s'en prenant aux chiens ce sont les chasseurs que l'on veut dégoûter... c'est la chasse que l'on veut arrêter.

**Zéro accident de chasse en Lozère ces deux dernières années !** Je ne peux que tous vous féliciter une fois encore... mais je vous demande de rester vigilants en toute circonstance.



**En Lozère, plus de 3 200 comptes SIA ont déjà été créés.** Nous sommes de très bons "élèves" semble-t-il et si nous en croyons les statistiques nationales. Cela veut dire que près de 2 000 d'entre nous n'ont pas encore créé de compte et déclaré leurs armes.

**A propos des dégâts,** l'état nous impose des comptes-rendus, des contrôles et bien entendu des résultats. Cela nous impose un suivi quasi journalier de nos prélèvements de grand gibier à la chasse. En effet, un suivi mensuel des prélèvements devient obligatoire dès le 1<sup>er</sup> juin 2024, pour devenir hebdomadaire au 1<sup>er</sup> juin 2025. Face à cela, nous devons nous adapter. Le conseil d'administration et les équipes de la Fédération mettent en place un système de déclaration obligatoire unique des **prélèvements de grand gibier sur une application appelée GEOCHASSE.** Ce système sera en place dès le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Cette application ne fera pas disparaître le carnet de battue. Pour la saison prochaine, le Registre de Battue prendra la forme d'un cahier et non plus d'un classeur. Cependant, les prélèvements seront quant à eux, déclarés sur l'application GEOCHASSE.

Toujours au sujet de la gestion des dégâts, je vous rappelle que les dégâts de cervidés sont de plus en plus importants pour représenter à présent près de 20% des indemnisations au niveau départemental.

Le Conseil d'administration a proposé une nouvelle gestion des cervidés à la dernière CDCFS de novembre 2023.

L'arrêté préfectoral du 15 février 2024 modifie ainsi le Schéma départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) en vigueur jusqu'en 2026. Les modifications portent sur la gestion des grands cervidés. L'avenant au SDGC est en ligne sur notre site internet ou disponible en format papier sur demande à la Fédération. En résumé, le Système à points disparaît ; nous ne sommes plus adhérents de l'OCMC (Observatoire Cerf Massif Central) et le Nouveau système de gestion des cervidés est à présent uniforme sur tout le département (hors PNC).

Mes amis, vivons avec notre temps et utilisons les mêmes armes que nos détracteurs :

Pour sauvegarder les espèces chassables il nous faut des données. Après GEOCHASSE pour déclarer obligatoirement vos prélèvements de chasse au grand gibier, je vous demande aussi de **déclarer vos prélèvements de chasse au petit gibier** mais sur une autre application, mise en place, elle, par la FNC. Il s'agit de l'**application CHASSADAPT.** Si l'on ne déclare pas ce que l'on prélève, nos détracteurs en déduiront que les populations de certaines espèces sont en baisse et demanderont la suspension de la chasse de ces espèces !

La FNC a généralisé l'utilisation d'une dernière application, toujours dans le même esprit de prouver l'existence, voire l'abondance de certaines espèces. Cette application c'est **VIGIFAUNE : elle vous permet de recenser toutes observations de la faune sauvage.**

Je vous demande de mentionner sur VIGIFAUNE toutes les observations que vous pourrez faire et principalement sur les espèces chassables. Il nous faut préparer demain !!!

Dernière actualité... ENCORE informatique : **Vous êtes déjà près de 2 500 chasseurs à valider votre permis par internet via notre site.** Sachez que l'interface change cette année mais cela ne change rien pour vous à part la création d'un compte.

Pour ceux qui ne l'ont encore jamais validé par internet, je ne peux que vous inviter à le faire. **C'est simple, rapide et sécurisé !**

La question que nous devons nous poser aujourd'hui est : Sommes-nous certains, oui ou non, de pouvoir transmettre à nos enfants ce que nous avons reçu de nos parents ? Si nous ne faisons rien, aucune garantie !

Assumer sa passion pour la chasse, c'est déjà faire un grand pas pour l'avenir de celle-ci et son acceptation dans la société.

Soyons fiers mes amis, de ce que nous sommes et ne laissons personne nous dire le contraire.

Oui la chasse a encore de beaux jours devant elle, à condition de s'adapter à notre époque !

Dans ce nouveau numéro de notre revue annuelle, vous découvrirez toutes les informations nécessaires pour assurer cette "transition numérique" de la chasse.

La fédération est et reste constamment à vos côtés pour vous aider dans cette démarche.

## **CHERS AMIS, FAISONS CE QU'IL FAUT POUR SAUVER NOTRE PASSION !**

Je vous souhaite à tous une bonne lecture !

André THEROND

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère

# LA Sécurité AU NIVEAU NATIONAL

**78** ACCIDENTS

(DONT 6 MORTELS)  
EN 2022/2023

CONTRE **90**

(DONT 8 MORTELS)  
EN 2021/2022



## LA RÉFORME : 3 RÈGLES ESSENTIELLES ET OBLIGATOIRES

- Porter un vêtement fluorescent lors des battues collectives au grand gibier.
- Signalisation temporaire des battues sur les voies publiques.
- Suivre tous les 10 ans une formation obligatoire de remise à niveau en matière de sécurité.

## LES RÉFLEXES À AVOIR

- Mettre son arme en sécurité hors action de chasse
- Identifier le gibier avant le tir
- Régler sa carabine
- Respecter l'angle de 30°
- Ne jamais tirer en direction d'habitations et de routes
- Faire uniquement des tirs fichants
- Suivre les formations organisées par votre FD (sécurité, réglage de carabine)  
Renseignez-vous auprès de votre fédération

## LA FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE

Chaque année votre fédération organise 12 séances de formation entre les mois d'octobre et février. Contactez-nous pour connaître les prochaines dates de formation. Déjà plus de 1 600 chasseurs formés en Lozère !



**LE RÉGLAGE DES CARABINES EN LOZÈRE**

*Chasser en sécurité,  
c'est d'abord chasser en confiance !*

La Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère réalise chaque année 6 journées gratuites pour le réglage d'armes. Notre centre de formation de la Boulaine offre la possibilité, à tout chasseur, de venir vérifier son arme et notamment son organe de visée. La plupart des vérifications sont faites pour la chasse du grand gibier à balles.

Trois types de visée existent :

- 56 % avec des points rouges
- 43 % avec des lunettes
- 4 % sans optique (visée ouverte)

Il existe une multitude de calibres utilisés pour la chasse du grand gibier dont :

- 300 (24%),
- 30-06 (17%),
- 7\*64 (13%),
- 7RM (11%),
- 280R (7%),
- Autre calibre (28%)

Près de 300 armes ont été contrôlées en 2023 par les techniciens ! Un chiffre en augmentation, preuve d'une assiduité plus forte des chasseurs pour l'entretien de leurs armes, gage d'amélioration de la sécurité en action de chasse

Pour plus d'informations, contactez la FDC48

**38%**

DES ACCIDENTS DE CHASSE  
AU PETIT GIBIER

**62%**

DES ACCIDENTS DE CHASSE  
AU GRAND GIBIER

# Déclarez vos armes

VOUS N'AVEZ QUE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2024 - VOTRE FÉDÉRATION EST AUPRÈS DE VOUS

1

LE SYSTÈME DE DÉCLARATION DE VOS ARMES ÉVOLUE  
UN COMPTE EN LIGNE DOIT ÊTRE CRÉÉ PAR  
**TOUS LES CHASSEURS**

2

**POUR CRÉER UN COMPTE, IL FAUT :**

- UNE ADRESSE MAIL
- UNE CARTE D'IDENTITÉ
- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE
- UN PERMIS DE CHASSER
- LA VALIDATION DE SON PERMIS DE CHASSER

3

**CESSION D'ARMES  
ENTRE PARTICULIERS INTERDITE**

LE PASSAGE PAR ARMURIER EST OBLIGATOIRE  
AINSI QUE LA CRÉATION PRÉALABLE DE VOTRE COMPTE SIA

4

**QUELLES ARMES ?**

- POUR LES ARMES À CANON RAYÉ
- POUR LES ARMES SEMI-AUTOMATIQUES OU À RÉPÉTITION À CANON LISSE
- POUR LES ARMES À CANON LISSE NE TIRANT QU'UN SEUL COUP PAR CANON ET ACQUISES DEPUIS LE 01/12/2011

5

**LE LIEN VERS LE SITE SIA**



6

**LES DATES**

VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2024  
POUR ENREGISTRER VOS ARMES

7

**SI VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS  
À CRÉER OU À GÉRER VOTRE COMPTE**

ADRESSEZ-VOUS À LA PRÉFECTURE, À FRANCE SERVICES,  
À VOTRE ARMURIER OU À LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS

**3 183 COMPTES  
DÉJÀ CRÉÉS EN LOZÈRE**



CHASSE • PECHE • CHEVAL • NATURE

28 & 29 JUIN 2025

**GABALITANA**

FLASHEZ MOI,  
et découvrez la vidéo  
de la 1<sup>ère</sup> édition  
du GABALITANA



ENTRÉE  
GRATUITE

[gabalitana@gmail.com](mailto:gabalitana@gmail.com)



**LE CHAPITRE - MENDE 48**



# LE Petit GIBIER

Sans vos retours d'information et sans données, la chasse de certaines espèces est en danger, alors rejoignez les réseaux !

## LES MISSIONS TECHNIQUES MENÉES SUR LE PETIT GIBIER

- Analyse et interprétation des tableaux de chasse toutes espèces. Pour le petit gibier sédentaire : 2 474 lièvres, 564 perdrix rouges, 120 perdrix grises et 1 905 faisans ont été entre autres prélevés en 2022/2023 et pour le petit gibier migrateur parmi les espèces les plus emblématiques : 410 bécassines, 2 569 pigeons ramiers, 7 643 grives, 662 cailles et 4 526 bécasses.
- Collectes et analyses de données techniques : comptage aux chants (perdrix) et aux phares (lièvre) ; Suivi des effectifs reproducteurs (perdrix), suivi au magnétophone (perdrix, caille), observations visuelles (toutes les espèces), organisation de captures et de baguages (bécassine, bécasse, caille).
- Animations d'un plan de gestion lièvre, d'un GIC lièvre et de 4 GIC perdrix ; animation des plans perdrix sur le département ; coordination de réseaux de chasseurs (perdrix, lièvre, bécassine, bécasse, turdides, caille).
- Enquête agriculteurs (perdrix).
- Coordination et repeuplement de gibier sédentaire, subventions aux sociétés de chasse, suivi sanitaire de toutes les espèces.
- Instruction des dossiers de subventionnement nationaux, régionaux et européens.

CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER !

### Enquête nationale ChassAdapt

La Fédération Nationale des Chasseurs lance une nouvelle enquête afin d'évaluer les prélèvements de toutes les espèces chassables, via l'application ChassAdapt.

Pourquoi participer ? Cette enquête est un outil technique au service d'une chasse durable.

En téléchargeant l'application, vous pouvez renseigner tous les prélèvements et ce même sans connexion internet. Vos données sont anonymes. Plus vous serez nombreux à renseigner, plus les données seront viables, celles-ci permettront une gestion durable des espèces. Alors à vos téléphones !

Cette application est très simple et bien évidemment gratuite. Pour plus d'informations, contactez la FDC48

SUIVIS EN PARTIE FINANÇÉS PAR L'OFB ET LA FNC  
DANS LE CADRE DE L'ÉCO-CONTRIBUTION





## POUR DÉCLARER VOS PRÉLÈVEMENTS PETIT GIBIER LORS DE LA PROCHAINE SAISON, 3 SOLUTIONS :

- 1 Via l'application Chassadapt (solution à privilégier) : nous pouvons ainsi traiter les informations en temps réel et faire remonter ces dernières à l'échelon national.
- 2 Lors de la prise en compte de votre validation sur internet, vous pouvez saisir vos prélèvements sur notre site (mais à avoir un accès internet, privilégier plutôt l'application Chassadapt).
- 3 En remplissant votre bilan de prélèvement papier lors de la prise en compte de votre validation à la fédération ou par courrier (si vous n'avez pas accès à internet).

Ces deux dernières solutions ne permettent une utilisation des données qu'avec un an de retard, ce qui n'est pas optimal pour défendre les espèces.

**L'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS EST SYSTÉMATIQUE POUR TOUTES LES ESPÈCES GIBIER.**



VOS CONTACTS À LA FDC48

Yannick BAY  
y.bay@fdc48.fr

Christophe RIEUTORT  
c.rieutort@fdc48.fr

## GARDAREM LOS TINDELLES

### UNE CHASSE TRADITIONNELLE

La saison de chasse des grives aux tendelles approche, avec elle toutes les incertitudes qui menacent la pérennité de cette pratique ô combien passionnante. Le tendeur est avant tout un observateur, celui-ci guette l'arrivée des oiseaux, positionne ses tendelles de telle sorte qu'il puisse attraper un « tourdre ». Autrefois véritable maillon de la vie locale, les tendelles et les grives étaient une source de revenu pour les bergers. On raconte que sur le Causse Méjean, un berger avait acheté son premier véhicule avec la vente des grives. On raconte aussi l'histoire de la bergerie démontée pour faire des pièges avec les pierres. Enfin, on raconte aussi cette ferme où le berger était rémunéré « en nombre de tendelles ». Certains en faisaient plus de 1000, à Toulousette le berger avait 2000 tendelles !



### UNE TENDELLE C'EST QUOI ?

Deux pierres et quatre bouts de bois savamment mis en place pour créer un trébuché, mais il ne suffit pas de savoir ceci pour être tendeur. La dextérité dans les doigts du tendeur ne s'apprend pas dans les livres, mais devant le genévrier. Certains ont essayé, et beaucoup, ont compris qu'il fallait une bonne pratique lorsque la lauze est tombée sur leurs doigts. La transmission se fait par le partage entre génération, désormais avec l'interdiction due au système « de bouilleur de cru » il n'est plus possible de former des nouveaux tendeurs.

### UNE CHASSE MENACÉE

Aujourd'hui, cette chasse est menacée par Bruxelles et les associations anti-chasse. Il est fort probable que la fin soit tragique pour cette pratique, entraînant avec elle la disparition de ce savoir-faire et de l'identité des grands Causses Lozériens et Aveyronnais.



En novembre 2023, nous avons écrit cet article. Depuis, nous avons perdu les tendelles. Mais le combat n'est pas terminé !

# LE Grand GIBIER

Prélevés en 2022/2023 : 6 680 sangliers en battue, plus de 3 700 chevreuils, plus de 1 900 grands cervidés et près de 180 mouflons

## LES MISSIONS TECHNIQUES MENÉES SUR LE GRAND GIBIER

- Collectes et analyses de données techniques (comptages aux phares, écoute des cerfs bramant, observations par corps des cerfs, mise en œuvre des suivis par ICE (longueur des dagues / poids des faons), comptages de printemps des mouflons par la méthode de l'indice ponctuel d'abondance (IPA), suivi de la population de chamois par la technique des Indices Pédestres.
- Analyse des tableaux de chasse de toutes les espèces et coordination des plans de gestion.
- Examens et suivis des demandes de plan de chasse.
- Gestion globale du système de plan de chasse (notifications individuelles - commandes, facturation et distribution des bracelets).
- Evaluation de l'âge par analyse dentaire.
- Cotation de trophées, toutes espèces de grand gibier.
- Gestion des carnets de battues - actualisation des données, impression, distribution.
- Gestion du listing des équipes de chasse au grand gibier de Lozère.
- Renseignement des formulaires d'enquête de la FRC Occitanie.
- Renseignement des formulaires d'enquête du réseau ongulés sauvages de l'OFB.
- Instruction des dossiers de subventionnement nationaux, régionaux et européens.

## L'application GéoChasse

géoChasse



UNE APPLICATION POUR SAISIR VOS BATTUES ET PRÉLÈVEMENTS INDIVIDUELS POUR LE GRAND GIBIER, DESTINÉE AUX RESPONSABLES DE TERRITOIRES ET AUX CHEFS D'ÉQUIPES

### étape 1

#### TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

- Identifiez-vous avec votre identifiant et mot de passe

Play Store

App Store



### étape 2

#### DÉCLAREZ UNE BATTUE

- Cliquez sur le bouton "battue"
- Enregistrez votre battue (même sans prélèvement)



### étape 3

#### EN CHASSE INDIVIDUELLE

- Cliquez sur le bouton "chasse individuelle"
- Déclarez votre prélèvement



### étape 4

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Consultez le guide d'utilisation
- Contactez la fédération et venez aux permanences

Guide d'utilisation



CERTAINES ACTIONS SONT RÉALISÉES DANS LE CADRE DE PROJETS EN PARTIE FINANCÉS PAR L'OFB ET LA FNC





## LES AMOURS DU PETIT PRINCE



Ah les beaux jours, période propice aux rencontres, les amours d'un jour, d'une semaine ou d'une vie se forment souvent après le solstice d'été. Il en est un pour qui cette période est encore plus importante, le «petit prince» alias le chevreuil. Cet hôte familier de nos campagnes, quitte son gîte au crépuscule pour aller conquérir ses dulcinées. Vous le rencontrerez donc facilement un soir d'été dans les prairies et autres clairières de la mi-juillet à la mi-août, profitant souvent de la fraîcheur venue après un orage. Le rut est peu démonstratif, les mâles sont territoriaux et marquent leur domaine en se frottant les bois sur les arbustes «frottis» ou en grattant le sol avec leurs pattes «les grattis». Il est commun d'observer des joutes d'intimidation entre 2 mâles, cependant les combats restent relativement rares. L'œstrus de la femelle dure 24 à 48 heures, une fois celle-ci fécondée elle est gestante pendant neuf mois et demi. La chevrette a la particularité de faire une diapause embryonnaire. En effet la gestation débute réellement au bout du 4ème mois, celle-ci ne dure donc que 5 mois. Cette particularité permet ainsi une mise-bas au printemps en mai.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Il est communément admis de parler de **régalis** lorsque le chevreuil pratique en même temps frottis, et grattis.



VOTRE CONTACT À LA FDC48

Christophe RIEUTORT  
c.rieutort@fdc48.fr

# VALORISATION DE LA Venaison

## LES RÈGLES À RESPECTER



La Fédération relance une filière viande de gibier.

L'objectif n'est pas de pousser à la vente mais de permettre aux territoires qui le désirent d'écouler leur venaison dans les meilleures conditions.

Avant de valoriser la venaison, l'examen initial est obligatoire dans certains cas et recommandé dans d'autres.

### CHASSEUR PRODUCTEUR PRIMAIRE

DANS TOUS LES CAS, CARCASSE ENTIÈRE EN PEAU, ÉVISCÉRÉE (EXCEPTÉ TROPHÉE), RINGÈGE INTERDIT

**CIRCUIT LONG**  
VIA UN COLLECTEUR  
(SI PRÉSENCE D'UN INTERMÉDIAIRE)  
CONTRÔLE SANITAIRE OBLIGATOIRE

**CENTRE DE COLLECTE**  
CHAMBRE FROIDES

**CIRCUIT COURT**  
SANS INSPECTION VÉTÉRINAIRE,  
MAXIMUM 200 DU LIEU DE CHASSE

#### PARTICULIERS

REPAS DE CHASSE OU ASSOCIATIF (avec autres que chasseurs)

CESSION DIRECTE AU CONSOMMATEUR FINAL (amis, clients directs)

AUTO-CONSOMMATION

#### PROFESSIONNELS

DÉTAILLANTS DE PROXIMITÉ (restos, GMS, bouchers) FOURNISSENT LE CONSOMMATEUR FINAL



## DANS LA VENAISON, TOUT EST BON !

### UN CIRCUIT LONG

La fédération est pleinement investie dans la valorisation de la venaison (viande de gibier). En effet, depuis la mi-octobre, un système de collecte pour les sociétés a été mis en place. Votre fédération avec le soutien de la Région Occitanie a fait l'acquisition d'un camion frigorifique et met à disposition un chauffeur pour les sociétés désireuses de vendre du gibier en circuit long.



### UN CIRCUIT COURT

Avec l'ambition d'aller encore plus loin sur cette thématique, la fédération lance une opération « mettez du gibier dans votre assiette », le but étant de mettre en relation toute personne désirant acquérir du gibier avec les sociétés de chasses partenaires. Les règles de celles du « circuit court », entre la société de chasse « producteur primaire » et l'acheteur « consommateur final ».

### MANGER MIEUX

Alors plutôt que d'acheter votre gibier d'Europe de l'Est, sautez le pas et rapprochez-vous de la fédération des chasseurs de Lozère qui vous dirigera vers la société de chasse partenaire la plus proche de chez vous.



**L'ÉVISCÉRATION  
DOIT SE FAIRE  
LE PLUS TÔT POSSIBLE  
APRÈS LE TIR**



**HYGIÈNE**

Port de gants et de blouse  
Lavage des mains  
Nettoyage des couteaux



**ÉVITER**

**LES SOUILLURES**

1. Dégager le rectum et ficeler l'anus
2. Ouvrir l'animal de l'anus (fente du bassin) jusqu'à l'œsophage (fente du sternum)
3. L'éviscération se fait la lame du couteau côté peau
4. Dégager l'œsophage et le ficeler avant de le couper



**SI L'ANIMAL  
EST COLLECTÉ**

**Pour les cervidés :** procéder à l'éviscération complète, conserver le foie dans un sac qui suivra la carcasse jusqu'à la collecte

**Pour les sangliers :** la tête est maintenue sur l'animal

**5 actions  
mises  
en œuvre**

1

**AIDE À L'ACQUISITION** de chambres froides grâce à une aide financière  
*(se renseigner auprès de la Fédération)*

2

**AIDE À LA DÉCLARATION** des chambres froides auprès de la DDetsPP

3

**MISE EN RELATION** entre les collecteurs et les territoires de chasse

4

**ÉLABORATION D'UN GUIDE** sur les bonnes pratiques d'éviscération

5

**CONTACT RÉGULIER ET INFORMATION** sur les évolutions réglementaires auprès de tous les territoires de chasse sur ce sujet

**LA TRICHINE,  
UN PARASITE RARE, MAIS DANGEREUX**



La trichine est un parasite rare présent chez le sanglier et transmissible à l'homme par consommation de viandes contaminées.

La recherche de larves de trichine dans la venaison de sanglier est **indispensable** pour toute personne **souhaitant faire de la charcuterie**. Elle est **obligatoire dans le cadre de repas de chasse, de repas associatifs et de commercialisations de la venaison**.

Dans tous les cas, la cuisson à cœur du sanglier (viande grise) est recommandée.

Vous pouvez apporter directement à la fédération, la langue entière identifiée du sanglier accompagnée de la fiche d'examen initial. Cette analyse est payante (10€ par recherche).

Pour plus d'information, contactez la fédération par téléphone au 04.66.65.75.85 ou par mail à [contact@fdc48.fr](mailto:contact@fdc48.fr)

**L'examen initial**  
RAPPELS & NOUVEAUTÉS

Les fiches d'examen initial de la venaison sont disponibles à la fédération. Votre fédération organise chaque année une formation gratuite pour devenir examinateur initial et obtenir votre numéro d'attestation indispensable pour compléter la fiche d'accompagnement.

Pour 2024, la date est fixée au 13 septembre. Pensez à vous inscrire suffisamment à l'avance.



**VOS CONTACTS À LA FDC48**  
**EXAMEN INITIAL :** Christophe RIEUTORT  
[c.rieutort@fdc48.fr](mailto:c.rieutort@fdc48.fr)  
**VENAISON :** Jean-Christophe ROUX  
[jc.roux@fdc48.fr](mailto:jc.roux@fdc48.fr)

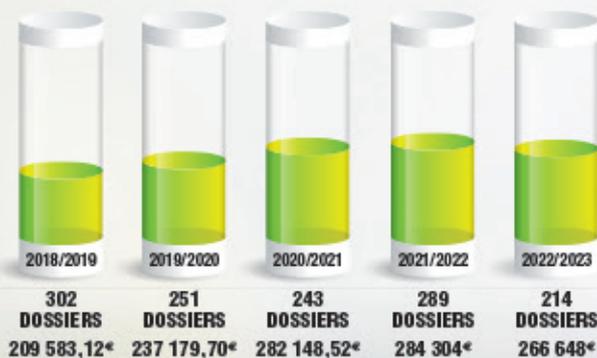
# Dégâts

## DE GRAND GIBIER & PRÉVENTION

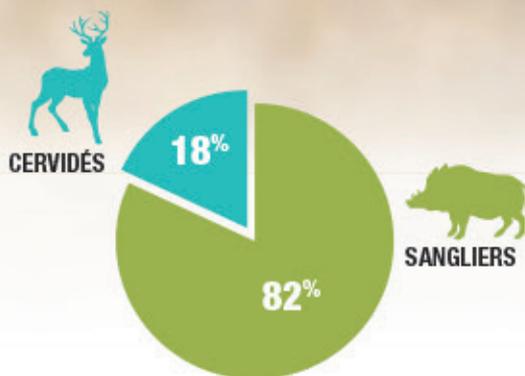
La saison 2022/2023 est marquée par une légère baisse de la facture des dégâts



### ÉVOLUTION DES INDEMNISATIONS DES DÉGÂTS ET NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS



### INDEMNISATIONS PAR ESPÈCES EN 2022/2023



## LA COLLECTE DES DÉCHETS

En 2022/2023, plus de 170 tonnes de déchets ont été collectées. La FDC met gracieusement à disposition plus de 60 bacs et coordonne les tournées de collecte avec un prestataire. Le coût dépasse plus de 40 000 € avec une participation de 12 000 € de la part du PNC.

Pour la campagne 2022/2023 c'est **environ 150 ha de cultures qui ont été protégées** par la mise à disposition de clôtures électriques aux agriculteurs qui en font la demande et après avis du service technique.

**Le matériel de protection est prêté aux agriculteurs ou aux sociétés de chasse** après la visite sur le terrain de l'estimateur qui évalue le besoin de protection de la parcelle. La pose et l'entretien des clôtures sont à la charge de l'agriculteur.

Enfin, **la Fédération, avec le Parc National des Cévennes, est intervenue auprès d'une vingtaine de particuliers** dans le cadre des "contrats PNC/Fédération" pour la prévention de dégâts sur des parcelles non indemnisables (jardins, potagers).

**La FDC conduit par ailleurs des opérations de médiation avec les forestiers** concernés par les dégâts de cervidés : organisation de réunions en présence de représentants des chasseurs, et d'agriculteurs sur les secteurs sensibles de dégâts.



VOTRE CONTACT  
POUR LA GESTION DES DÉGÂTS  
ET DES DÉCHETS À LA FDC48

Jean-Christophe ROUX  
jc.roux@fdc48.fr



**E<sup>ts</sup> HERBIN**

**FABRICANT CLÔTURES ÉLECTRIQUES  
EFFAROUCHEUR ULTRASON**

**71220 CHEVAGNY-SUR-GUYE**

**Tél. : 03 85 24 65 23 - Fax : 03 85 24 68 83**

**www.clotures-herbin.fr**

**www.clotures-electriques.com**

# Les Formations

## À LA FÉDÉRATION DE CHASSE

### NOTRE RÔLE

En plus des séances de préparation mises en place pour les candidats au permis de chasser, la FDC 48 propose un certain nombre de formations à l'attention des chasseurs.

La formation continue est une des missions principales des Fédérations Départementales des Chasseurs qui doivent conduire des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs.

Certaines formations sont réalisées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisée ou d'autres organismes comme l'OFB. Chaque année, ce sont plus de 1 300 candidats qui sont formés par la FDC48.

### LES MODALITÉS

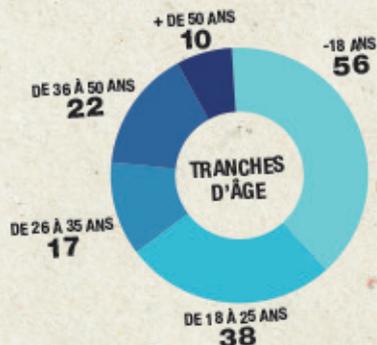
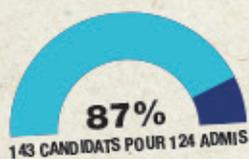
Les formations sont organisées par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère. Elles sont destinées aux chasseurs ainsi qu'aux adhérents territoriaux. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation.

L'accès à un stage doit faire l'objet d'une inscription préalable au plus tard 15 jours avant la date choisie, vous pouvez contacter la Fédération par téléphone : 04 66 65 75 85 ou par mail : [contact@fdc48.fr](mailto:contact@fdc48.fr). En ce qui concerne les réglages de carabines, nous vous demandons d'indiquer vos créneaux horaires afin de limiter votre temps d'attente le jour de votre passage au stand de tir.

La pédagogie reste gratuite en Lozère, enfin la FDC se réserve le droit d'annuler une session si le nombre de candidats est jugé insuffisant.

## EN 2024, JE PASSE MON PERMIS DE CHASSER UN BILAN POSITIF POUR LES JEUNES CHASSEURS DE LOZÈRE

Chaque année, la France compte plus de 20 000 nouveaux chasseurs et chasseresses. Rien qu'en Lozère, en 2023, 124 nouveaux chasseurs ont réussi l'examen du permis de chasser et viennent renforcer notre communauté forte de près de 5 600 adhérents. La chasse recrute à tous les âges et de plus en plus de femmes franchissent le pas.



LA FÉDÉRATION VOUS REMBOURSE 30€ SUR VOTRE PREMIÈRE VALIDATION ET LE TIMBRE FÉDÉRAL LA DEUXIÈME ANNÉE

Pour connaître les prochaines dates de formation et pour vous inscrire à l'examen, rendez-vous sur le site de la fédération à partir de mi-janvier

## Planning 2024

Il ne s'agit que de dates prévisionnelles qui sont appelées à évoluer en fonction du service ou des inscriptions. S'il y a moins de 10 inscrits à une séance de formation, nous nous réservons la possibilité de regrouper et de déplacer la séance de formation, voire de l'annuler.

### GARDE PARTICULIER

16 et 17 mai (8h/17h)

### RESPONSABLE DE TERRITOIRE

24 mai (20h)

### AGRÈMENT DE PIÈGEUR

30 et 31 mai (8h à 18h)

### CHASSE À L'ARC

22 juin (8h à 18h)

### RESPONSABLE DE BATTUE

21 juin (matin 8h à 12h)  
21 juin (après-midi 13h30 à 17h30)  
20 août (matin 8h à 12h)  
20 août (après-midi 13h30 à 17h30)

### CHASSE ACCOMPAGNÉE

Inscription avant le 22 juin  
9 juillet (matin)  
9 juillet (après-midi)  
Inscription avant le 8 août  
21 août (matin)  
21 août (après-midi)

### SOINS CANINS

5 septembre (14h à 17h)

### EXAMEN INITIAL

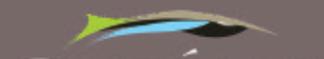
13 septembre (8h à 16h)

### RÉGLAGE DE CARABINE

6 créneaux par journée (8h à 18h)  
5 juillet  
19 juillet  
2 août  
19 août  
30 août  
6 septembre

CONTACTEZ LA FÉDÉRATION  
POUR VOUS INSCRIRE

## PARTENARIAT

  
alcédo  
chasse & pêche

Pour tous les nouveaux candidats reçus à l'examen du permis de chasser :

**UN BON D'ACHAT DE 10€**  
vous sera remis dans votre dossier d'admission

**UNE RÉDUCTION DE 5%**  
vous sera accordée lors de l'achat d'une arme neuve au magasin\*

\*Hors promotions

## Le permis de chasser

Vous souhaitez passer votre permis de chasser, c'est le moment de contacter votre fédération. Ce qu'il faut savoir :

- **La formation est gratuite en Lozère.**
- **Votre fédération participe financièrement à votre première validation nationale. Celle-ci ne vous coûtera qu'environ 35€ contre plus de 200€.**
- **Vous avez la possibilité de passer l'examen du permis de chasser à partir de l'âge de 15 ans et il est accessible à tous dès l'âge de 16 ans.**

Lors de cet examen le candidat dispense une épreuve avec des exercices pratiques puis enchaîne avec 10 questions théoriques. Pour réussir il faut obtenir la note minimale de 25/31. Contactez votre fédération qui vous informera des nouvelles modalités d'inscription en ligne.

### COMMENT S'INSCRIRE

#### À L'EXAMEN

#### DU PERMIS DE CHASSER ?

**Les inscriptions et réinscriptions se font désormais en ligne via :**  
<http://permischasser.ofb.fr>

Le paiement se fait soit par virement, soit par carte bancaire. Une fois votre inscription faite, vous recevrez le CERFA prérempli par mail. Renvoyez le dossier complet (avec toutes les pièces indiquées) à la Fédération : 38, route du Chapitre, 48000 Mende. Joindre un chèque de caution de 50€ à l'ordre de la FDC48, pour toute absence non justifiée, celui-ci sera encaissé. Merci de bien vouloir indiquer la session à laquelle vous souhaitez participer, via l'imprimé en ligne sur le site.



VOTRE CONTACT À LA FDC48

**Mylène PROUHEZE**  
contact@fdc48.fr

## La chasse accompagnée

### LES FORMALITÉS POUR DÉCOUVRIR LA CHASSE

La chasse accompagnée permet de s'initier à la chasse en toute sécurité, aux côtés d'un parrain qui veille à l'acquisition des bons réflexes. Dès l'âge de 15 ans, après une formation pratique élémentaire, vous pouvez chasser gratuitement pendant 1 an aux côtés de votre parrain avec une arme pour deux.  
**2 formations : 9 juillet et 21 août**

### QUELLES SONT LES DÉMARCHES

#### À ENTREPRENDRE ?

L'autorisation de chasser accompagné est délivrée par la Fédération Départementale des Chasseurs. La demande d'autorisation de chasser accompagné est à effectuer sur un formulaire officiel disponible dans chaque fédération départementale des chasseurs et sur Internet les sites officiels. Elle ne peut être délivrée qu'une seule fois par demandeur et pour une année. Le nouveau chasseur et son accompagnateur disposent, en chasse à tir, d'une arme pour deux. La chasse accompagnée est gratuite pour le nouveau chasseur (pas de redevance, cotisation ou taxe d'état). Il suffit d'avoir suivi préalablement une formation pratique élémentaire réalisée par la Fédération Départementale des Chasseurs qui délivrera une carte d'autorisation de chasser accompagné.

### POUR PRATIQUER EN CHASSE ACCOMPAGNÉE,

#### LE NOUVEAU CHASSEUR DOIT :

- Avoir 15 ans ou plus.
- Avoir suivi préalablement une formation pratique élémentaire dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs et être muni de l'attestation de suivi de cette formation.
- Attester, ou son représentant légal s'il est mineur, qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance de l'autorisation de chasser accompagné.

### POUR ACCOMPAGNER UN NOUVEAU CHASSEUR,

#### L'ACCOMPAGNATEUR DOIT :

- Être titulaire du permis de chasser depuis au moins 5 ans.
- Compléter le formulaire et attester qu'il n'a jamais été privé du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser.
- Disposer d'une assurance couvrant la responsabilité civile chasse (pensez à prévenir l'assureur de la fonction d'accompagnateur).
- Chaque accompagnateur doit assister obligatoirement à la formation Chasse accompagnée.
- La fédération délivrera une carte d'attestation accompagnateur qui sera valable 10 ans.

# LES Réseaux nationaux DE CORRESPONDANTS

Le service technique en assure le rôle d'interlocuteur technique départemental et encadre le travail et les enquêtes nationales. L'ensemble des résultats alimente de précieuses bases de données qui permettent de mieux comprendre la répartition des espèces, le fonctionnement et l'état de conservation des populations ainsi que l'évolution de leurs habitats.

**RÉSEAU PERDRIX ROUGE**  
Estimation des densités de couples reproducteurs et du succès de la reproduction sur des secteurs préétablis

**RÉSEAU BÉCASSINE**  
Recensement et étude des ailes, opérations de baguage

**RÉSEAU ONGULES SAUVAGES**

**RÉSEAU BÉCASSE**  
Bagueage et enquête croûle

**RÉSEAU LOUP-LYNX**  
Suivi d'indices (proies sauvages, empreintes, observations)

**RÉSEAU SAGIR**  
Surveillance sanitaire de la faune sauvage, qui comprend le suivi des analyses sanitaires du gibier, et leur regroupement au niveau national

## Surveillance sanitaire DE LA FAUNE SAUVAGE

### COORDINATION DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE NATIONAL

- Veille sanitaire de la faune sauvage sur le département de la Lozère.
- Mise en œuvre d'un programme pour la constitution d'une "sérothèque" toutes espèces.
- Suivi des analyses pour la recherche de la trichine sur sanglier.
- Mise en œuvre d'un suivi sanitaire sur le cerf dans le cadre de l'OCMC en association avec le GDS (Groupement de Défense Sanitaire), (BVD/Diarrhée virale bovine en 2020 / Tuberculose en 2021 / Parasitologie et virus de la méningoencéphalite à tiques en 2022).
- Encadrement d'une campagne de récolte de renards pour la recherche de l'échinococcose alvéolaire avec l'ANSES Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire) de Nancy.
- La peste porcine africaine se rapproche de nos frontières, il nous faut rester vigilants !

## MALADIE D'AUJESZKY OU PSEUDO-RAGE

### UNE MALADIE DANGEREUSE

En France, le nombre de signalements de chiens de chasses mort de la maladie d'Aujeszky a fortement augmenté. Cette maladie reste, de façon générale, localisée dans certains départements. À notre connaissance, aucun cas n'est avéré en Lozère. Les suidés (cochons), sont porteurs du virus, celui-ci n'est pas transmissible à l'homme. En revanche, cette maladie entraîne systématiquement la mort des chiens par contact avec de la viande de Porc contaminée. Il existe un vaccin utilisé chez le Porc, cependant celui-ci ne dispose pas d'une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) spécifique pour le chien. Les études d'efficacité et d'innocuité n'ont pas été menées. La vaccination doit se faire sous la responsabilité de votre vétérinaire.



### PROTÉGEONS NOS COMPAGNONS !

Afin de limiter la contamination, quelques règles simples sont à respecter :

- Éviter le plus possible les contacts entre les sangliers et les chiens, lors de l'acte de chasse.
- Ne pas nourrir les chiens avec du sanglier : ni muscle, ni abat, ni déchets.
- Le virus n'est pas détruit à la congélation.
- Le virus est détruit par la chaleur, mais il n'existe pas de données sur le couple température/temps de cuisson permettant de détruire le virus avec certitude.
- Désinfection rapide des plaies de chasse au sanglier. Le virus est sensible à la plupart des désinfectants.



LA FÉDÉRATION AGIT POUR LA

# Biodiversité

EN LOZÈRE

## MILIEUX ET HABITATS : LES CULTURES FAUNISTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ET LES CONTRATS "CHAUMES"

La Fédération départementale des chasseurs de la Lozère consciente de ses missions et du rôle qu'elle peut jouer dans l'aménagement et l'entretien de l'espace rural, propose la mise en place de cultures faunistiques et environnementales. L'objectif consiste en la mise en place de :

- Cultures favorables à la faune sauvage, sur des parcelles agricoles qui ne sont plus exploitées à l'heure actuelle.

Les opérations sont conduites par la Fédération en partenariat avec les Groupements d'Intérêts Cynégétiques, les sociétés de chasse et les agriculteurs locaux.

En 2023, 37 contrats ont été signés pour 43,05 hectares semés.

Elaboration et suivi du dossier CIFF (Cultures d'Intérêt faunistique et floristique) pour l'année 2023.

- Contractualisation et subvention de 20 hectares de cultures céréalières en contrat chaume.

## AGRIFAUNE ET ZONES HUMIDES

Mise en œuvre de l'avenant 5 de la convention agrifaune avec le projet "zone humide de l'Aubrac" (enquête agriculteurs, suivi avifaune, suivi du pâturage sur la sablière de Meric, réalisation de platières à limicoles).

## MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DES CHEMINS RURAUX DE LOZÈRE (REST LOZ)

avec la conduite de chantiers d'ouverture de 7 chemins sur 3 communes Lozériennes, suivi de la fréquentation et communication autour du projet. En partenariat avec les territoires de chasse, les communes concernées, la Fédération des Chasseurs d'Occitanie (FRC Oc), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le PNR de l'Aubrac.

## LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE GRANDRIEU AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ



### UN WEEK-END FESTIF

Le weekend du 20 et 21 mai, la société de chasse de Grandrieu a organisé deux manifestations pour redorer l'image de la chasse.



### UNE BELLE SOIRÉE

Le samedi, une grande brocante a eu lieu toute la journée, accompagnée d'une buvette et de grillades en association avec La Grandrieunaise le tout suivi d'un repas. Au menu, salade composée, cuissot de biche grillé, jambon braisé, pommes de terre grenaille, fromage et tarte. Cette soirée animé par le groupe folklorique local "Les Amis de la Montagne", a connu un grand succès avec 120 repas servis.

### UN GRAND NETTOYAGE

Le dimanche matin, grand nettoyage de la nature en association avec l'APMA de Grandrieu, La Grandrieunaise, l'Association des Sentier de Margeride et Les Montagnards. Au programme : ramassage de ferraille et débris en tout genre et débroussaillage de chemins. Ce grand nettoyage a réuni une quarantaine de personnes qui ont bravé la pluie pour la préservation de la biodiversité.



# La Fédération des Chasseurs de la Lozère

C'EST AUSSI...

## LES ANIMATIONS SCOLAIRES\*

Les informations apportées par nos techniciens traitent de la faune sauvage présente sur le département et de la protection des habitats. En 2023 la FDC48 a effectué 36 animations pour 734 élèves.

## LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC\*

Elles complètent les animations précédentes et permettent de toucher un autre public (chasseur ou pas). Pour exemple en 2023 : organisation des soirées d'accompagnement pour l'écoute du brame dans le cadre de la nuit du brame.

## DES PARTENARIATS AVEC LES FORESTIERS

- Réponses aux demandes d'informations sur plan de chasse et gestion des territoires de chasse dans le cadre de la rédaction des plans simples de gestion de la forêt privée, du CNPF ou des plans d'aménagements forestiers de l'ONF.
- Participation aux COPIL des chartes forestières de territoire (PNR Aubrac...).

## FONDATION POUR LES HABITATS ET LA FAUNE SAUVAGE

- Veille écologique sur le site de la Fondation des chasseurs (Forêt des Salces).
- Préparation de la phase de renouvellement du plan de gestion de ce site protégé.
- Participation à la rédaction de la charte du réseau EPOC (Espaces Protégés en Occitanie par les Chasseurs).

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET FAUNE SAUVAGE

- Réponses aux demandes d'informations pour les sites Natura 2000.
- Réponses aux sollicitations des bureaux d'études pour les aménagements routiers, électriques, photovoltaïques et autres.
- Mise en œuvre et intégration en Lozère, dans le cadre du programme régional CYNEP, du réseau d'espaces protégés d'Occitanie.

\* En partie financé par le projet éco-contribution Educnat

## ANIMATIONS NATURE DANS LES ECOLES DE LOZÈRE



Les différentes thématiques abordées sont la faune sauvage de Lozère, la forêt, l'arbre et la haie, les chaînes alimentaires, les oiseaux, les insectes, les animaux mal-aimés, le Cerf élaphe, et les petits carnivores. Les animations peuvent se réaliser en classe, dans la cour de l'école et bien sûr en nature à proximité de l'école ou non sous forme de sentiers pédagogiques avec tous les sens de l'enfant en éveil. Ces animations sont offertes aux écoles et soutenues financièrement par les chasseurs et l'écocontribution (Fédération Nationale des Chasseurs - Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie - Office Français de la Biodiversité).

La Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère dispense, depuis plus de 20 ans, des animations nature destinées aux écoles publiques et privées de la maternelles jusqu'à l'enseignement supérieur. Pour l'année scolaire qui vient de s'achever, plus de 700 élèves ont bénéficié de nos animations.

La Fédération est agréée au titre de la Protection de la nature et de l'environnement et également par l'Éducation Nationale pour les animations scolaires. Nos animateurs sont agréés individuellement et annuellement par l'Inspection Académique de Lozère.



Les remboursements des timbres fédéraux sur les validations de nouveaux chasseurs

Les cultures faunistiques

Les aménagements cynégétiques

Aide à la gestion durable du petit gibier

Les contrats PNC

Divers partenariats

DES AIDES FINANCIÈRES CONSÉQUENTES PRÈS DE **85 484€** D'AIDES EN 2022/2023



# La communication

- Nombreux articles dans la presse locale.
- Interventions radio sur les fréquences locales.
- Un site internet dynamique.
- Une page Facebook active avec plus de 700 fans et plus de 49 posts en 1 an, pour un total de plusieurs centaines de milliers de vues en 1 an.

## Les missions

### D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE GESTION DES TERRITOIRES DE CHASSE

- Administration et mise à jour du site internet et des réseaux sociaux de la Fédération.
- Rédaction et diffusion à 6500 exemplaires de la revue fédérale "Le chasseur lozérien".
- Emissions radio FM (TOTEM, France Bleu Gard/Lozère, RCF, 48FM et Radio Margeride).

Et bien sûr, l'information constante des chasseurs ou des non-chasseurs qui contactent la Fédération en tant qu'expert ou "dépositaire" de la chasse et de la faune sauvage en Lozère :

- Assistance aux chasseurs et territoires de chasse.
- Accueil des adhérents au siège social de la FDC, contacts téléphoniques/e-mail, distribution des bracelets de plan de chasse/cartes de chasse/carnets de battue/panneaux sécurité et matériels divers.
- Contacts de proximité avec les responsables d'associations.
- Aide à la gestion de conflits entre territoires de chasse.
- Cartographie des territoires de chasse qui en ont fait la demande.
- Livraison et contrôle du matériel d'amélioration de la chasse et de la sécurité en action de chasse proposé dans le catalogue de la FDC48 (pièges, postes de battue, sel gemme...).
- Installation, suivi et gestion de la collecte des bacs de récupération des déchets de chasse au grand gibier sur le département.
- Suivi du programme de récolte des cartouches usagées (chasse à la cartouche).
- Animation du réseau des gardes chasse particuliers.
- Assistance des territoires de chasse sur les candidatures au trophée Région chasse durable.
- Réponses aux sollicitations diverses d'étudiants ou du grand public pour la transmission de données, expertises et conseils sur la faune sauvage.
- Relecture des arrêtés préfectoraux rédigés par la DDT avant validation.
- Participations aux CDCFS.
- Maintien d'un réseau de correspondants pour la force numérique (Task force).
- Suivi des enclos de chasse.
- Organisation des commissions d'attribution des plans de chasse.
- Aide à la création de comptes SIA (Système d'Information des Armes).
- Participation à la rénovation et la création de 3 sentiers de découverte de la faune sauvage sur le plateau de l'Aubrac avec le PNR de l'Aubrac.
- Participation à l'intégration de l'activité chasse le long de la voie verte entre Florac et Saint-Julien-des-Points.

LA PAGE

facebook

A CHANGÉ !



Depuis 1 an, une nouvelle page Facebook a été mise en place. Du fait de la nouveauté, seulement 700 personnes nous suivent actuellement (contre plus de 4 000 sur l'ancienne page)

REJOIGNEZ

NOTRE COMMUNAUTÉ !

et suivez la vie de votre fédération : articles, infos, actualités, films



# VIGIFAUNE

UNE APPLICATION  
AU SERVICE DE TOUS



## Qui ?

Tout observateur peut contribuer à la base de données Vigifaune. Que vous soyez naturaliste, agriculteur, chasseur, promeneur, ou encore professionnel de l'environnement, n'hésitez pas à mentionner vos observations sur l'application.

## Quand ?

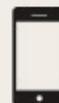
En cas d'observation d'animal vivant, ou mort (collision, prédation, maladie, noyade), ou d'observation d'indices de présence, saisissez-la sur la plateforme. Vous pouvez également saisir des dégâts occasionnés par la faune sauvage sur vos biens.

## Pourquoi ?

Le réseau d'observateurs Vigifaune permet, grâce à toutes les données recensées, d'agrémenter les différents observatoires nationaux, comme celui des collisions/noyades. Les données recueillies permettent également d'identifier au mieux les tronçons accidentogènes du territoire dans le but de sécuriser les infrastructures.

ÇA NE COÛTE RIEN DE S'INSCRIRE !

TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLICATION



Simple et gratuite, téléchargez l'application Vigifaune sur Android ou IOS.  
Puis créez un compte en quelques clics, ainsi vous pouvez commencer à renseigner vos observations.

CONNECTEZ-VOUS  
DEPUIS UN ORDINATEUR



L'outil Vigifaune est disponible sur smartphone mais également sur ordinateur en vous connectant sur :

[www.vigifaune.com](http://www.vigifaune.com)

SUR IOS



SUR ANDROID



# La chasse en Lozère

## EN QUELQUES CHIFFRES

**5** groupements d'Intérêts cynégétiques

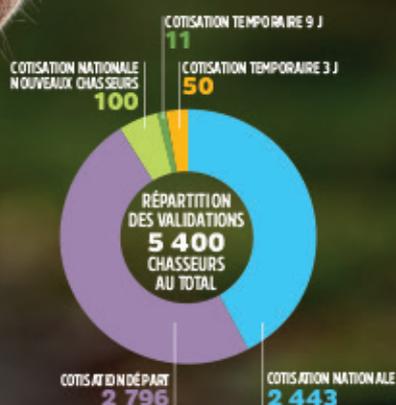
**120** Associations ou adhérents à caractère privé

**139** Associations de chasse Communales ou Intercommunales

**5** Territoires de chasse aménagés

**4** Associations Communales de Chasse Agréées

**326** équipes de chasse au grand gibier



### LE PERSONNEL EN SERVICE À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA LOZÈRE EST COMPOSÉ DE 7 COLLABORATEURS :

- **1 Directeur** chargé de veiller, d'appliquer et de rendre compte de l'exécution des missions confiées par le Président et le Conseil d'Administration. Il encadre et coordonne les équipes et les actions de la fédération.
- **1 Responsable administratif et financier** : comptabilité, gestion financière, régisseur du Guichet Unique...
- **1 Secrétaire** : gestion administrative des dossiers dégâts, accueil des chasseurs, appui administratif aux différents services...
- **2 Techniciens dont 1 Responsable du service technique** : gestion des populations de gibier, éducation à l'environnement, suivis des populations, gestion de projets...
- **1 Technicien Responsable des dégâts** (gestion de 4 estimateurs départementaux) et de la collecte des déchets : Régisseur adjoint au Guichet Unique, en appui au responsable technique sur certaines missions techniques...
- **1 assistante administrative et technique** : appui au Guichet unique (délivrance des permis de chasse), appui administratif à tous les services, en charge de la communication, appui technique sur certaines missions.

### EN 2023, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ DE 16 MEMBRES, AVEC UN BUREAU COMPRENANT :

- 1 Président • 2 Vice-présidents • 1 Secrétaire Général
- 1 Trésorier • 1 Trésorier-adjoint

FÉDÉRATION  
DES CHASSEURS  
DE LA LOZÈRE

**BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION**  
VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2024

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME\_LOZ

15€ au lieu de 18€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)  
24€ au lieu de 27€ le billet 3 jours



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

LES PLUS BEAUX  
TROPHÉES  
de CHAMPAGNE-ARDENNE

**Game Fair**  
EN LOIR-ET-CHER

14-15-16 JUIN 2024  
LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

**CHASSEUR**

PARTENAIRE MAJEUR



gamefair.fr

# Informations simplifiées

RELATIVES À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE  
DE LA CHASSE POUR LA  
SAISON CYNÉGÉTIQUE 2024-2025



**IL EST DEMANDÉ  
À TOUS LES CHASSEURS  
DE PRENDRE CONNAISSANCE  
DE L'ARRÊTÉ LORS DE  
SA PROCHAINE PARUTION**

(À PARTIR DE JUILLET 2024)

En effet, au moment de l'édition  
de cette brochure,  
l'arrêté n'est pas encore signé  
par le Préfet de la Lozère.

L'arrêté sera consultable  
sur le site internet de la fédération :

[https://chasseurdelozere.com/  
chasser-en-lozere/reglementation/](https://chasseurdelozere.com/chasser-en-lozere/reglementation/)



L'arrêté sous forme papier est aussi affiché  
dans chaque mairie, disponible à la Fédération  
ou encore à la DDT48.

## **POUR RAPPEL**

Le règlement intérieur  
d'un territoire de chasse  
peut être plus restrictif  
que l'arrêté préfectoral.  
Rapprochez-vous de  
votre responsable de territoire.

Organisateur de chasses et battues,  
vous avez un rôle essentiel !



Avez-vous pensé à assurer votre Responsabilité Civile ?



Les accidents et les mises en causes, **engageant votre responsabilité civile voire pénale**,  
peuvent être lourds de conséquences :

- ✓ Collision entre gibier chassé et véhicule
- ✓ Erreur de placement par le chef de ligne
- ✓ Dégâts causés aux récoltes par le petit gibier...

TERRASSUR Courtage, **spécialiste et n° 1 de l'assurance chasse en France**,  
vous accompagne dans vos activités avec une assurance

### « Responsabilité Civile Groupement de Chasse »

● **Garanties  
complètes**

● **Bon rapport  
qualité/prix**

**Responsabilité Civile** à partir de 160 €\*

#### Extensions optionnelles :

- **Protection Juridique** à partir de 55 €\*
- **Responsabilité Civile**  
vente de la venaison : 100 €
- **Responsabilité Civile**  
vente de bracelets de prélèvement : 100 €

*\* Tranche de 01 à 25 membres*

**TERRASSUR COURTAGE- BP 13 - 25800 VALDAHON**

**N° ORIAS 20003176**

03 81 25 01 10

terrassur@terrassur.fr - [www.terrassur.com](http://www.terrassur.com)

# RAPPEL SUR LES applications à utiliser

## POUR LA SAISON 2024-2025

(Y COMPRIS DANS LE PARC NATIONAL DES CÉVENNES)

### POUR LA SAUVEGARDE DE LA CHASSE DE DEMAIN !



## GéoChasse

Application destinée aux responsables de territoires et chefs d'équipes

- Pour déclarer vos prélèvements de grand gibier (sangliers, grands cervidés, chevreuils, mouflons).
- Quel que soit le mode de chasse (chasse en battue ou chasse individuelle).
- Un code d'accès sera fourni à tous les responsables de territoire et à tous les chefs d'équipes. Ces codes vous seront fournis par la Fédération.
- Les prélèvements individuels seront à communiquer au responsable de territoire qui fera la déclaration sur l'appli.
- Photos obligatoires pour les grands cervidés et mouflons.
- Obligation de déclarer via l'application GéoChasse.
- Fin des constats papiers et fin des déclarations téléphoniques ou internet : seule l'application sera utilisée, y compris pour les chasses collectives.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION GÉOCHASSE



## ChassAdapt

- A utiliser pour déclarer tous les prélèvements de petit gibier.
- Possibilité d'utiliser encore cette année le bilan de prélèvement au dos de votre bon de commande (pour les chasseurs ne prenant pas leur validation annuelle par internet).
- Vous pourriez déclarer vos prélèvements de sangliers en chasse individuelle sur ChassAdapt. Il est cependant demandé de passer par votre responsable de territoire qui lui, déclarera ce prélèvement sur GéoChasse, ce qui permettra de centraliser l'information.
- En Lozère, il n'est pas possible de déclarer sur ChassAdapt les prélèvements d'espèces de grand gibier soumises à plan de chasse (chevreuils, mouflons et grands cervidés).

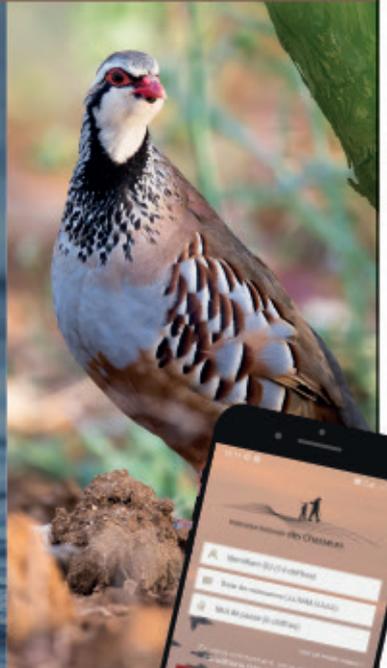
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION CHASSADAPT



- A utiliser lors de toutes les observations de faune sauvage que vous souhaitez répertorier.
- A utiliser prioritairement pour toute observation d'espèces chassables de petit gibier (sédentaire ou migrateur).

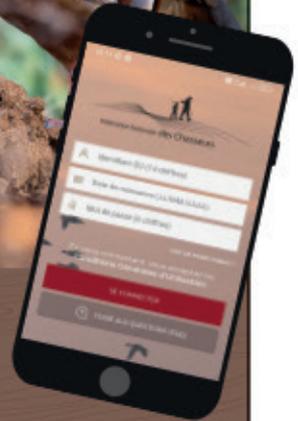
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION VIGIFAUNE





DÈS L'OUVERTURE DE LA SAISON,  
*je participe*  
 à l'enquête Nationale  
 sur les prélèvements  
 pour toutes les espèces  
 de petit gibier

Je télécharge et les déclare sur **ChassAdapt**



MYCOCAGNE

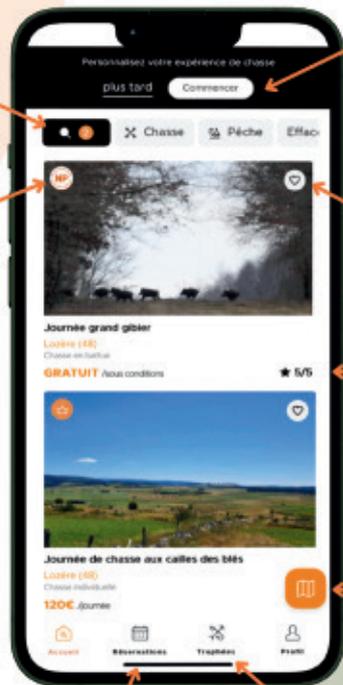
## L'APPLICATION DES PASSIONNÉS DE CHASSE



Filtrez les offres avec de multiples critères (type de chasse, lieux, gibiers...).

Les nouveaux permis ont accès à des offres privilégiées.  
 (\*pour les permis de - 2 ans demander l'accès à votre FDC)

Téléchargez l'application



Personnalisez votre profil en fonction de vos passions.

Sauvegardez les offres qui vous intéressent.

Retrouvez des offres qualifiées et notées par d'autres chasseurs.

Naviguez à travers une carte du monde interactive.

Gérez les offres que vous avez réservées.

Enregistrez vos prélèvements.

# OCCITANIE

*tu nous régales.*



Quel régal de pouvoir manger local et régional avec Sud de France, la marque des bons produits de la Région Occitanie.

Recettes et bons plans sur [sud-de-france.com](https://www.sud-de-france.com)

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SALÉ. MANGERBOUGER.FR

 Sud  
de  
France  
l'occitanie



La Région  
Occitanie  
Pyrénées - Méditerranée